

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de
Pierre-De Saurel (MRC) tenue à la salle du Conseil de la MRC, au 50, rue du Fort,
à Sorel-Tracy, le mercredi 9 avril 2025, à 20 heures, sont présents :

Mesdames les Conseillères régionales,
Messieurs les Conseillers régionaux,

Michel Aucoin
Denis Benoît
Alain Chapdelaine
Vincent Deguise
Diane De Tonnancourt
Richard Gauthier
Marie Léveillé
Michel Pélouquin
Patrick Pélouquin
Richard Potvin
Gilles Salvais

Sainte-Victoire-de-Sorel
Saint-Aimé
Saint-Roch-de-Richelieu
Saint-Joseph-de-Sorel
Yamaska
Massueville
Saint-Gérard-Majella
Sainte-Anne-de-Sorel
Sorel-Tracy
Saint-David
Saint-Robert

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, formant le quorum sous la présidence de M. Vincent Deguise, préfet.

Est absent :

Sylvain Dupuis

Saint-Ours

Sont également présents : M. François Chalifour, directeur général et greffier-trésorier, et M^{me} Hélène Paul, adjointe de direction.

NOTE : À compter de 18 h 30, les membres se sont réunis en caucus et par la suite en comité général de travail.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Préfet Vincent Deguise procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2025-04-105

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par :

M. le Conseiller régional Denis Benoît

Appuyé par :

M. le Conseiller régional Richard Potvin

Que l'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante :

- Retrait du point 6.1.4.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2025-04-106

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU 12 MARS 2025

Il est proposé par :

M. le Conseiller régional Richard Gauthier

Appuyé par :

M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 12 mars 2025 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2025-04-107 AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES

CONSIDÉRANT la liste des dépenses et des paiements autorisés soumise pour la séance du 9 avril 2025;

CONSIDÉRANT que le directeur général et greffier-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour payer ces dépenses;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas

Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Aucoin

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses apparaissant à la liste soumise pour la séance du 9 avril 2025 et totalisant 2 151 096,79 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

**RAPPORTS MENSUELS DES CONSEILLÈRES RÉGIONALES ET DES
CONSEILLERS RÉGIONAUX**

M. le Conseiller régional Michel Aucoin, à titre de président du CRCE et du CRA, résume aux membres les principaux sujets discutés lors des dernières réunions de ces comités, soit :

1. Réunion du comité régional des cours d'eau (CRCE) du 18 mars : présentation de l'ensemble des demandes à traiter, priorité des projets pour l'été 2025, état d'avancement de certains dossiers, etc.;
2. Réunion du comité régional agricole (CRA) du 25 mars (PDZA) : énumération des différents événements tenus récemment et des projets à venir.

M. Aucoin fait également mention des réunions mensuelles du comité de gestion des matières résiduelles (GMR) dont font partie plusieurs maires. Il précise que les membres de ce comité ont notamment discuté du programme de vidange de fosses septiques auquel plusieurs municipalités ont adhéré, du projet-pilote de réduction des déchets, du projet de multilogement et de l'entrée en vigueur de la nouvelle collecte sélective.

M. le Préfet Vincent Deguisse souligne qu'il a participé le 27 mars dernier avec quelques maires au lancement de la plateforme Talents Région Sorel-Tracy qui a eu lieu à Sainte-Anne-de-Sorel et invite les membres à aller visiter cette nouvelle plateforme. Il rappelle que cet outil a été développé dans le cadre du projet Signature innovation de la MRC, porté par le Chantier d'attraction de la main-d'œuvre de Sorel-Tracy et financé par le Fonds régions et ruralité (FRR) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Il fait état du succès que connaît déjà ce projet innovant pour la région et félicite toutes les personnes qui travaillent à sa mise en œuvre.

M. Deguisse fait de plus mention du dévoilement du grand chantier Rona qui a lieu le 3 avril dernier au Cégep de Sorel-Tracy. Il précise que le tournage de ce grand chantier se fait à Sorel-Tracy, et plus précisément au domaine de l'archipel dans le secteur de Tracy. Il explique qu'il est très fier du rayonnement de cette émission diffusée sur les ondes de Noovo, grâce à un partenariat avec la firme de production Zone 3, le tout dans le cadre de la mise en œuvre de la campagne de marketing territorial de la MRC.

Par ailleurs, M. le préfet tient à féliciter, au nom du conseil de la MRC, les gens de la région qui ont été honorés lors du 12^e Gala Agristars de la grande Montérégie de l'UPA le 7 avril 2025, soit : la Ferme Saint-Ours qui a reçu le prix « Ma ferme, mon monde » ainsi que MM. Sylvain Joyal et Patrick Benoit qui ont respectivement été honorés pour leurs 35 ans et 15 ans d'engagement dans l'industrie agricole de la région.

En terminant, M. le Conseiller régional Patrick Péloquin invite les membres du conseil à son dîner du maire qui aura lieu demain.

2025-04-108 **AVIS DE LA MRC SUR DES DOCUMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX :
VILLE DE SOREL-TRACY (RÈGLEMENT NUMÉRO 2619)**

Les membres prennent connaissance du sommaire décisionnel de la coordonnatrice à l'aménagement du territoire relativement à l'analyse de conformité du règlement n° 2619 de la Ville de Sorel-Tracy concernant les ententes relatives à des travaux municipaux. Ce règlement vise notamment à assujettir la délivrance de tout certificat d'autorisation ou d'occupation et de tout permis de construction ou de lotissement à la signature préalable d'une entente entre un promoteur et la Ville lorsque le projet implique la réalisation de travaux municipaux d'infrastructures ou d'équipements.

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel de la coordonnatrice à l'aménagement du territoire qui indique que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs et dispositions du schéma d'aménagement de la MRC dans la mesure où la version adoptée est identique à la version projet analysée;

CONSIDÉRANT que le règlement n° 2619 a été adopté sans modification à la séance ordinaire du conseil de la Ville de Sorel-Tracy du 7 avril 2025;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier
Appuyé par : M^{me} la Conseillère régionale Marie Léveillé

Que le Conseil approuve le règlement numéro 2619 de la Ville de Sorel-Tracy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2025-04-109 **AVIS DE LA MRC SUR DES DOCUMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX :
VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL (RÈGLEMENT NUMÉRO 192-51-2025)**

Les membres prennent connaissance du sommaire décisionnel de la coordonnatrice à l'aménagement du territoire relativement à l'analyse de conformité du règlement no 192-51-2025 modifiant le règlement de zonage n°192 de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel concernant les dispositions relatives aux bandes tampons dans les zones industrielles.

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel de la coordonnatrice à l'aménagement du territoire qui indique que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs et dispositions du schéma d'aménagement de la MRC dans la mesure où la version adoptée est identique à la version projet analysée;

CONSIDÉRANT que le règlement n° 192-51-2025 a été adopté sans modification à la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel du 7 avril 2025;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
Appuyée par : M. le Conseiller régional Gilles Salvat

Que le Conseil approuve le règlement numéro 192-51-2025 de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2025-04-110 **AVIS DE LA MRC SUR DES DOCUMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX :
VILLE DE SAINT-OURS (RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-282)**

Les membres prennent connaissance du sommaire décisionnel de la coordonnatrice à l'aménagement du territoire relativement à l'analyse de conformité du règlement n° 2025-282 modifiant le règlement de zonage n° 2006-109 de la Ville de Saint-Ours. Ce règlement vise à :

- Modifier le chapitre sur les infractions et pénalités;
- Ajouter l'usage Activités intérieures à caractère commercial dans la grille des usages;
- Ajouter l'interdiction des enseignes à caractère raciste, extrémiste et haineux;
- Autoriser les minimaisons dans la zone Rec-3.

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel de la coordonnatrice à l'aménagement du territoire qui indique que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs et dispositions du schéma d'aménagement de la MRC dans la mesure où la version adoptée est identique à la version projet analysée;

CONSIDÉRANT que le règlement n° 2025-282 a été adopté sans modification à la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Ours du 7 avril 2025;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Potvin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier

Que le Conseil approuve le règlement numéro 2025-282 de la Ville de Saint-Ours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2025-04-111

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 384-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 374-24 ÉTABLISSANT LES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DE L'ENSEMBLE DES COMITÉS RÉGIONAUX DE LA MRC

CONSIDÉRANT que la MRC de Pierre-De Saurel (MRC) a procédé à la création de différents comités régionaux au cours des dernières années

CONSIDÉRANT que chacun de ces comités régionaux a un mandat distinct;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 374-24 de la MRC regroupe les règles de régie interne de chacun de ces comités régionaux;

CONSIDÉRANT que l'article 3.7 de ce règlement a été modifié par le règlement numéro 376-24;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier à nouveau le règlement numéro 374-24, et plus particulièrement l'article 3.3 afin d'ajouter un troisième conseiller régional à la composition du comité régional des cours d'eau (CRCE);

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté à la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 12 mars 2025, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1);

CONSIDÉRANT que des copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition du public, le plus tôt possible après ce dépôt;

CONSIDÉRANT que plus de deux (2) jours se sont écoulés depuis l'avis de motion et le dépôt de ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT que des copies de ce projet de règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée et son absence de coûts ont été mentionnés par le directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas
Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC adopte le règlement numéro 384-25 modifiant le règlement numéro 374-24 établissant les règles de régie interne de l'ensemble des comités régionaux de la MRC de Pierre-De Saurel.

Que le contenu du règlement numéro 384-25 fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2025-04-112 **ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ DANS LE CADRE DE LA FÊTE NATIONALE SAINT-AIMÉ-MASSUEVILLE**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de la Municipalité de Saint-Aimé afin de soutenir le Comité de la Saint-Jean Baptiste dans l'organisation de la Fête nationale à Saint-Aimé/Massueville;

CONSIDÉRANT que la tenue de cet événement génère des retombées positives pour le rayonnement de la région;

CONSIDÉRANT le budget alloué à chacune des municipalités à titre d'attribution d'aide financière pour la tenue d'événements sur leur territoire;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Patrick Péloquin
Appuyé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt

Que le Conseil de la MRC accorde l'aide financière ci-dessous à même l'exercice de fonctionnement de l'année en cours :

- 2 000 \$ à la Municipalité de Saint-Aimé pour la Fête nationale de Saint-Aimé-Massueville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2025-04-113 **APPUI AU PROJET D'ABATTOIR DE PROXIMITÉ ET MULTI-SERVICES À MASSUEVILLE**

CONSIDÉRANT que le projet de petit abattoir de Massueville vise à moderniser une infrastructure existante afin d'offrir un service d'abattage et de transformation de viandes de proximité;

CONSIDÉRANT qu'un tel projet sera bénéfique et essentiel pour le milieu agricole dont certaines productions animales demandent bien souvent de faire voyager les carcasses d'animaux sur une très longue distance;

CONSIDÉRANT que ce projet répond à un besoin crucial des productrices et producteurs de la MRC en leur offrant une solution adaptée aux circuits courts et à la valorisation des produits régionaux;

CONSIDÉRANT le manque d'abattoir de proximité dans les régions du Québec;

CONSIDÉRANT que le projet s'inscrit dans une démarche de développement économique local en créant des emplois et renforçant l'autonomie alimentaire régionale;

CONSIDÉRANT la pertinence d'appuyer une telle démarche dans le contexte où il correspond aux orientations du plan de développement de la zone agricole de la MRC (PDZA);

CONSIDÉRANT que la population de la région pourra se montrer réceptive à acheter des produits provenant de ce futur abattoir dans le contexte d'un marché de proximité et d'achat local.

CONSIDÉRANT la résolution adoptée le 18 mars 2025 par le Syndicat de l'UPA de Richelieu-Yamaska en appui à ce projet;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
Appuyée par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC :

- appuie le projet d'abattoir de proximité et multi-services à Massueville tout en reconnaissant son importance pour le développement agricole et économique régional;
- demande aux instances gouvernementales de soutenir financièrement et logistiquement la réalisation du projet par l'entremise de subventions, de programmes d'accompagnement et d'un appui réglementaire adapté;
- s'engage à collaborer avec les partenaires du projet pour en assurer la promotion et le succès.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2025-04-114

AFFECTATION DU SOLDE DISPONIBLE DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2024 AU PROJET DE BALADO VISAGES DE SAUREL

CONSIDÉRANT la résolution 2025-02-59 autorisant la mise en œuvre complète du projet de balado *Visage de Saurel*;

CONSIDÉRANT la note du 24 mars 2025 de la coordonnatrice au développement culturel relative au suivi de ce projet;

CONSIDÉRANT que des ajustements se sont avérés nécessaires pour mener à bien le projet;

CONSIDÉRANT que ces ajustements ont un impact sur l'échéancier et le budget initial prévus aux documents de demande de prix DP-2025-01-01;

CONSIDÉRANT que des frais de retard de 10 % pourraient être applicables dans l'éventualité où l'échéancier révisé (fin août 2025) ne serait pas respecté, comme convenu entre la MRC et l'Agence Phonique;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue pour l'animation et la narration du balado;

CONSIDÉRANT le solde disponible à l'Entente de développement culturel 2024;

CONSIDÉRANT que le ministère des Communications et de la Culture a donné son accord pour que ce solde soit affecté au projet de balado;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Marie Léveillé
Appuyée par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier

Que le Conseil de la MRC :

- approuve l'échéancier et le calendrier de paiement présentés dans la note du 24 mars 2025 de la coordonnatrice au développement culturel concernant le projet de balado Visages de Saurel;

- retienne les services des Communications André Champagne pour l'animation et la narration du balado, au coût de 6 000 \$ plus taxes, incluant les frais de déplacement;
- approuve l'application des frais de retard de 10 % dans l'éventualité où l'échéancier révisé (fin août 2025) n'est pas respecté;
- autorise l'affectation d'un montant de 9 000 \$ à même le solde de l'Entente de développement culturel 2024 pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2025-04-115

CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA MRC POUR LA CRÉATION D'UNE MURALE SOUVENIR À L'OCCASION DU 150E ANNIVERSAIRE DE LA VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière reçue de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel concernant la création d'une murale souvenir dans le cadre de son 150^e anniversaire;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un projet culturel réalisé dans la salle communautaire de la Ville par un artiste de la région, M. Jean Coco Laramée;

CONSIDÉRANT que le montant demandé correspond au cachet et au matériel de l'artiste, soit 2 000 \$;

CONSIDÉRANT que le logo de la MRC, à titre de partenaire du projet, sera ajouté à cette création;

CONSIDÉRANT la possibilité de financer ce projet à même le solde résiduel de l'entente de développement culturel 2024;

Il est proposé par :

M. le Conseiller régional Richard Potvin

Appuyé par :

M. le Conseiller régional Michel Aucoin

Que le Conseil de la MRC accorde une contribution financière de 2 000 \$ à la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel pour la réalisation d'une murale souvenir à l'occasion de son 150^e anniversaire, et ce, à même le solde résiduel de l'entente de développement culture 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2025-04-116

APPUI À LA DÉCLARATION COMMUNE EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE, D'EXCLUSION SOCIALE ET DE PAUVRETÉ

CONSIDÉRANT les quatrièmes États généraux de l'itinérance au Québec tenus du 27 au 29 novembre 2024, auxquels plus de 450 participants provenant de différents paliers de gouvernement (fédéral, provincial et municipal) et de différents milieux (communautaire, institutions publiques, regroupements nationaux et personnes ayant vécu l'itinérance) ont participé;

CONSIDÉRANT la Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté élaborée au terme de ces États généraux et initiée par le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec;

CONSIDÉRANT que l'itinérance touche un nombre croissant de personnes, la problématique se complexifie, surtout lorsque s'ajoutent dans l'équation des défis liés spécifiquement à la jeunesse, à la perte d'autonomie, à des problèmes de santé mentale ou de dépendances, aux traumatismes (en particulier ceux historiques et intergénérationnels) ainsi qu'à diverses formes de violence (dont celles systémiques, conjugales et sexuelles) faites aux femmes, aux Premières Nations, Métis et Inuits, aux personnes racisées, aux personnes migrantes et

immigrantes, aux personnes en situation de handicap, celles de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres, ainsi qu’auprès des autres groupes sociaux discriminés et marginalisés;

CONSIDÉRANT que le phénomène de l’itinérance ne cesse d’augmenter et que devant l’ampleur des défis sociaux auxquels les municipalités doivent faire face, il est urgent d’agir collectivement pour renverser la tendance;

CONSIDÉRANT le contexte de la crise du logement sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT que les politiques et la déclaration d’accueil de la MRC placent la famille, les aînés, le développement social et l’immigration au cœur de ses préoccupations et de ses décisions, établit un cadre de référence pour la mise en œuvre de mesures qui favorisent le mieux-être de sa population et le vivre-ensemble qui auront un impact positif sur la santé et la qualité de vie;

CONSIDÉRANT l’importance d’avoir une approche globale associée à des services spécialisés, offrant une réponse adaptée à la diversité des besoins afin d’offrir une société fondamentalement équitable et inclusive, où chaque personne trouve sa place et vit dans la dignité et la sécurité physique, psychologique et financière;

CONSIDÉRANT qu’une vision commune qui privilégie la prévention de l’itinérance engage une responsabilité partagée dans l’ensemble de la société et implique que le réseau public, le milieu municipal et le milieu communautaire travaillent en concertation afin de développer des moyens adaptés à la diversité et à la réalité des problématiques vécues;

CONSIDÉRANT l’appui de la Table de concertation en itinérance de la région à cette déclaration commune;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier
Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC appuie la Déclaration commune, en faveur des personnes en situation d’itinérance, d’exclusion sociale et de pauvreté, initiée par le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec.

Que copie de la présente résolution soit transmise au Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec ainsi qu’au ministre du Logement, des Infrastructures et des Collectivités du Canada, au ministre de la Santé du Québec, au ministre responsable des Services sociaux du Québec, au député fédéral de Bécancour—Nicolet—Saurel, au député provincial de Richelieu, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l’Union des municipalités du Québec (UMQ).

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2025-04-117

AUTORISATION CONCERNANT L’INITIATIVE VISANT À FORMER LES ANIMATEURS ET ANIMATRICES DES CAMPS DE JOUR POUR LES ENFANTS DE 4 ANS

Les membres prennent connaissance de la note de la coordonnatrice au développement des collectivités concernant l’initiative visant à former les animatrices et animateurs de camps de jour pour les enfants de 4 ans ayant terminé la maternelle 4 ans.

CONSIDÉRANT que certains camps de jour de la MRC accueillent déjà des enfants de 4 ans, tandis que d’autres seront amenés à le faire dans l’avenir;

CONSIDÉRANT qu’une journée de formation est prévue pour les animatrices et animateurs, incluant une session en matinée sur l’accompagnement des enfants à

besoins particuliers et une session en après-midi consacrée aux besoins spécifiques des enfants de 4 ans dans les camps de jour;

CONSIDÉRANT que cette initiative s'inscrit dans une stratégie visant à regrouper les activités organisées par les différentes municipalités et soutenues par leurs employés en loisirs, afin de réaliser des économies de fonds tout en optimisant les ressources disponibles;

CONSIDÉRANT que cette initiative vise à renforcer la qualité des services des camps de jour et à répondre aux attentes des familles de la région;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires à la réalisation de cette initiative sont disponibles au budget du développement social de la MRC;

CONSIDÉRANT la recommandation contenue dans la note de la coordonnatrice au développement des collectivités réalisation pour la mise en œuvre de cette initiative;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Aucoin

Que le Conseil de la MRC :

- appuie l'initiative visant à former les animatrices et animateurs des camps de jour pour les enfants de 4 ans;
- engage Mme Laurence Godin, directrice adjointe du CPE La Petite Marine, pour la préparation et la fourniture de la formation, et ce, pour un montant maximum et global de 1 000 \$;
- affecte cette dépense au budget du développement social;
- autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer tout document en lien avec cette initiative.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2025-04-118

FRR, VOLET 1 – RATIFICATION DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE AVEC LE MAMH CONCERNANT LE PROJET DE CONSTRUCTION DU TUNNEL CYCLABLE

CONSIDÉRANT la résolution 2024-02-40 confirmant au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) que le solde complet du volet 1 du Fonds régions et ruralité (FRR) accumulé pour la MRC sera utilisé pour la réalisation du projet de construction du tunnel cyclable sous la route 132;

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière soumise à la MRC par le MAMH, pour signature avant le 31 mars 2025,

CONSIDÉRANT que cette convention a été signée par les parties;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de ratifier ladite convention dont copie a été déposée aux membres du Conseil;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
Appuyée par : M. le Conseiller régional Gilles Salvat

Que le Conseil de la MRC ratifie la convention d'aide financière dans le cadre du volet 1 - Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité (FRR), signée le 17 mars 2025 par le directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2025-04-119

FRR, VOLET 2, PARTIE 4 : RATIFICATION DU DEUXIÈME AVENANT À L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE EN MONTÉRÉGIE 2021-2025

CONSIDÉRANT l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire en Montérégie 2021-2025 (ci-après l'Entente) signée le 25 mars 2022;

CONSIDÉRANT qu'un premier avenant a été signé par les parties en mars 2024 afin de prolonger la durée de l'Entente jusqu'au 31 mars 2026, de modifier les contributions des parties et de modifier le mandataire de l'Entente;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la clause 13 de l'Entente, une modification peut être apportée à son contenu par écrit et avec l'accord des parties;

CONSIDÉRANT que les partenaires souhaitent prioriser, pour l'année financière 2025-2026, la réalisation de projets structurants en lien avec les priorités suivante :

- la mutualisation des ressources;
- le transfert de connaissances;
- la structuration et la promotion des marchés publics;
- la gestion de l'eau ou l'accès économiques à des aliments sains pour des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociales;

CONSIDÉRANT la pertinence de mettre sur pied un comité consultatif ayant pour mandat de recommander et d'assurer le suivi de la réalisation de projets structurants en lien avec les priorités susmentionnées auprès du comité de gestion;

CONSIDÉRANT le deuxième avenant à l'Entente soumis en ce sens par le par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), pour signature avant le 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT que ce deuxième avenant a pour objet de modifier les contributions financières du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), celle du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre (CISSS-MC), ainsi que leurs modalités de versement, afin de soutenir les projets structurants en lien avec les priorités susmentionnées;

CONSIDÉRANT que cet avenant vise également à mettre à jour les coordonnées de certaines parties;

CONSIDÉRANT que cet avenant a été signé par la MRC le 20 mars 2025;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de ratifier ce deuxième avenant dont copie a été déposée à chacun des membres du Conseil;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Potvin
Appuyé par : M^{me} la Conseillère régionale Marie Léveillé

Que le Conseil de la MRC ratifie l'Avenant 2 à l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire en Montérégie 2021-2025 signé par le préfet le 20 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2025-04-120

FRR, VOLET 2, PARTIE 4 - RATIFICATION DE L'AVENANT 1 À L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT POUR LA STRUCTURATION MONTÉRÉGIENNE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL 2023-2027

CONSIDÉRANT l'Entente sectorielle de développement pour la structuration montérégienne du développement social 2023-2027 (ci-après l'Entente) signée le 22 mars 2024,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la clause 15 de l'Entente, une modification peut être apportée à son contenu par écrit et avec l'accord des parties;

CONSIDÉRANT que les partenaires souhaitent bonifier le financement pour permettre la réalisation de projets régionaux en lien avec le développement social;

CONSIDÉRANT l'Avenant 1 à l'Entente soumis en ce sens par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), pour signature avant le 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT que cet avenant a pour objet de modifier les contributions financières du MAMH pour les années 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027, afin de soutenir des projets structurants en lien avec le développement social;

CONSIDÉRANT que cet avenant vise également à mettre à jour les coordonnées de certaines parties;

CONSIDÉRANT que cet avenant a été signé par la MRC le 28 mars 2025;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de ratifier cet avenant dont copie a été déposée à chacun des membres du Conseil;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Patrick Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas

Que le Conseil de la MRC ratifie l'Avenant 1 à l'Entente sectorielle de développement pour la structuration montréalaise du développement social 2023-2027 signé par le préfet le 28 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2025-04-121

FRR, VOLET 2, PARTIE 4 - RATIFICATION DU TROISIÈME AVENANT À L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT POUR UNE MEILLEURE ACCESSIBILITÉ AU MONDE AGRICOLE EN MONTÉRÉGIE PAR L'ARTERRE

CONSIDÉRANT l'Entente sectorielle de développement pour une meilleure accessibilité au monde agricole en Montérégie par L'ARTERRE (ci-après l'Entente) signée le 5 octobre 2021;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la clause 13 de l'Entente, une modification peut être apportée à son contenu par écrit et avec l'accord des PARTIES;

CONSIDÉRANT qu'un premier avenant à cette entente a été signé en août 2022 par l'ajout de la MRC du Haut-Richelieu comme partenaire et l'ajustement des contributions financières lié à cet ajout (résolution 2022-08-206);

CONSIDÉRANT qu'un deuxième avenant à l'Entente a été signé en septembre 2024 afin de modifier les engagements des parties et les contributions financières de chacune à la suite du retrait de la MRC du Haut-Richelieu et de l'adhésion des MRC de Rouville et de la Vallée-du-Richelieu à l'Entente (résolution 2024-08-206);

CONSIDÉRANT le troisième avenant soumis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), pour signature avant le 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT que ce troisième avenant a pour objet d'ajuster la contribution financière de la ministre des Affaires municipales et des MRC;

CONSIDÉRANT que cet avenant a été signé par la MRC le 31 mars 2025;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Aucoin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC ratifie le troisième avenant à l'Entente sectorielle de développement pour une meilleure accessibilité au monde agricole en Montérégie par l'ARTERRE signé par le préfet et le directeur général le 31 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2025-04-122 **FRR 2025-2029 : FINANCEMENT DU PROGRAMME PLACE AUX JEUNES**
PIERRE-DE SAUREL 2025

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Carrefour Jeunesse-Emploi de Pierre-De Saurel pour le programme Place aux jeunes Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT que Place aux jeunes est un programme qui facilite l'intégration professionnelle des jeunes de 18 à 35 ans dans la MRC de Pierre-De Saurel, en plus de favoriser et promouvoir leur engagement social dans la région;

CONSIDÉRANT que la MRC participe financièrement à ce programme depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT la possibilité de financer ce programme à même le Fonds régions et ruralité (FRR) 2025-2029;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Patrick Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoît

Que le Conseil de la MRC accorde une contribution financière de 10 000 \$ au Carrefour Jeunesse-emploi pour le programme Place aux jeunes Pierre-De Saurel 2025 à même l'enveloppe du FRR 2025-2029.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2025-04-123 **NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU COMITÉ RÉGIONAL DES COURS D'EAU (CRCE)**

CONSIDÉRANT les résolutions 2021-11-352, 2022-10-280 et 2024-02-44 relatives à la nomination des membres du comité régional des cours d'eau (CRCE);

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement numéro 384-25 modifiant le règlement numéro 374-24 établissant les règles de régie interne de l'ensemble des comités régionaux de la MRC;

CONSIDÉRANT que la modification faisant l'objet de ce règlement concerne l'ajout d'un troisième conseiller régional au CRCE;

CONSIDÉRANT que le conseiller régional de Saint-David, M. Richard Potvin, a accepté de siéger à ce comité;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Aucoin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que le Conseil de la MRC nomme M. le Conseiller régional Richard Potvin (Saint-David) à titre de membre du comité régional des cours d'eau (CRCE).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

DÉPÔT DU BILAN 2024 DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les membres prennent connaissance du bilan de la gestion des matières résiduelles pour l'année 2024 qui leur été déposé.

Ce bilan sera publié sur le site Internet de la MRC.

2025-04-124

ADOPTION DU PLAN RÉGIONAL DES MILEUX NATURELS (PRMN)

CONSIDÉRANT que depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques ((RLRQ, c. C-27.1) en juin 2017, les MRC ont la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre un plan régional sur les milieux humides et hydriques (PRMHH) à l'échelle de leur territoire;

CONSIDÉRANT que cette obligation est décrite aux articles 15 à 15.7 de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (RLRQ, c. C -6.2), ci-après nommée la Loi sur l'eau;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-08-247 dans laquelle la MRC élargit le mandat lié à l'élaboration d'un projet de PRMHH afin d'y inclure les milieux naturels terrestres, à savoir les milieux forestiers et les friches non cultivées, le tout suivant la suggestion du guide d'élaboration des PRMHH produit par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), d'où l'élaboration d'un projet de plan régional des milieux naturels (PRMN);

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution 2023-05-148, le conseil de la MRC a adopté un projet de PRMN avec commentaires et l'a transmis au MELCCFP pour approbation, conformément à l'article 15.4 de la Loi sur l'eau;

CONSIDÉRANT les modifications demandées par le MELCCFP à la suite de l'analyse du projet de PRMN déposé par la MRC en mai 2023;

CONSIDÉRANT que les modifications apportées au PMMN ont été présentées aux membres du Conseil par la coordonnatrice à la gestion des milieux naturels à la réunion du comité général de travail du 26 février 2025;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette présentation un projet de PRMN modifié a été transmis au MELCCFP le 31 mars 2025 et que ce projet a été accepté par le Ministère;

CONSIDÉRANT le mémo du 3 avril 2025 de la coordonnatrice à la gestion des milieux naturels indiquant que la MRC doit adopter la version définitive de son PRMN, par résolution, afin d'obtenir l'approbation finale du MELCCFP;

CONSIDÉRANT le projet de PRMN, version du 3 avril 2025, déposé en ce sens aux membres du Conseil;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
Appuyée par : M. le Conseiller régional Patrick Péloquin

Que le Conseil de la MRC :

- adopte le Plan régional des milieux naturels (PRMN) tel que déposé, conformément aux articles 15 et suivants de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (RLRQ, chapitre C-6.2);
- autorise sa transmission au MELCCFP, pour approbation finale;
- remercie toutes les personnes qui ont travaillé à l'élaboration du PRMN, notamment les coordonnatrices à la gestion des milieux naturels, M^{mes} Audrey Comtois et Amy Lapointe, ainsi que les membres la direction générale et l'équipe administrative.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2025-04-125

ABOLITION DU PROGRAMME RÉNORÉGION : DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE RECONSIDÉRER DE FAÇON URGENTE SA DÉCISION

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des défauts majeurs à leur modeste résidence;

CONSIDÉRANT que ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

CONSIDÉRANT qu'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

CONSIDÉRANT que cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, M^{me} France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

CONSIDÉRANT que, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la Ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

CONSIDÉRANT que la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la Ministre;

CONSIDÉRANT que la FQM a déposé l'an dernier, à la demande de la SHQ, une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

CONSIDÉRANT que la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

CONSIDÉRANT que l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier
Appuyé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel demande au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à la ministre responsable de l'Habitation, M^{me} France-Élaine Duranceau de :

- relancer immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;
- de rendre à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

Que copie de la présente résolution soit transmise aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec;
- M^{me} France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation;
- M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire;

- M^{me} Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement;
- M^{me} Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement;
- M^{me} Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement;
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec;
- M. Jean-Bernard Émond, député du comté de Richelieu;
- M. Jacques Demers, président de la FQM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2025-04-126 **MODIFICATION DE L'HORAIRE DES SÉANCES ORDINAIRES DE LA MRC**

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC, par sa résolution 2024-10-284, a établi le calendrier de ses séances ordinaires de l'année 2025;

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec mentionne que le Conseil peut décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier adopté à la fin de chaque année;

CONSIDÉRANT le consensus dégagé par les membres du conseil lors de la réunion du comité général de travail du 26 mars 2025 pour que l'horaire des séances de la MRC soit devancé d'une heure à compter du mois de mai prochain (19 h au lieu de 20 h);

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Patrick Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Richard Potvin

Que le Conseil de la MRC modifie le calendrier de ses séances ordinaires de l'année 2025 de manière à ce que les séances ordinaires de la MRC soient tenues à 19 h à compter du mois de mai.

Qu'un avis public de cette modification soit publié par le directeur général et greffier-trésorier, conformément à l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2025-04-127 **APPUI AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE SOREL-TRACY POUR
L'OBTENTION D'UNE CARTE PERMANENTE POUR LE DEP EN ÉLECTRICITÉ
DE CONSTRUCTION**

CONSIDÉRANT l'importance stratégique du domaine de formation en électricité pour répondre aux besoins actuels et futurs des entreprises de la région de la MRC de Pierre-De Saurel:

CONSIDÉRANT la croissance des entreprises locales, l'arrivée de nouvelles industries, ainsi que le rôle de la chaîne d'approvisionnement en hydroélectricité dans le développement économique régional ;

CONSIDÉRANT que le diplôme d'études professionnelles (DEP) en électricité de construction contribue à la formation d'une main-d'œuvre qualifiée et essentielle à la compétitivité des entreprises locales et à l'attractivité de la région pour les investisseurs :

CONSIDÉRANT que l'obtention d'une carte permanente pour ce programme permettrait de soutenir durablement la création d'emplois et de renforcer l'autonomie éducative et économique de la région;

CONSIDÉRANT les retombées positives d'un tel programme sur l'économie locale, notamment par le soutien à l'innovation, la création d'opportunités pour les jeunes et les travailleurs en reconversion, et le développement de conditions favorables à la croissance des entreprises ;

CONSIDÉRANT que cette initiative s'aligne parfaitement avec les orientations stratégiques de développement durable et économique de Développement économique Pierre-De Saurel (DÉPS);

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Marie Léveillé
Appuyée par : M. le Conseiller régional Denis Benoît

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel :

- appuie le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy dans sa démarche visant à obtenir une carte permanente pour le diplôme d'études professionnelles (DEP) en électricité de construction;
- encourage les partenaires socioéconomiques et institutionnels à se mobiliser pour soutenir cette initiative essentielle à la croissance économique de la région.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2025-04-128

NOMINATION DE LA COORDONNATRICE À LA GESTION DES MILIEUX HYDRIQUES

CONSIDÉRANT la résolution 2025-01-26 autorisant l'enclenchement de la procédure d'embauche pour pourvoir le nouveau poste de coordonnatrice ou coordonnateur à la gestion des milieux hydriques;

CONSIDÉRANT que ce poste a été affiché à l'interne;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet affichage la coordonnatrice à la gestion des milieux naturels a posé sa candidature;

CONSIDÉRANT que cette employée possède l'expertise nécessaire pour occuper le poste de coordonnatrice à la gestion des milieux hydriques;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
Appuyée par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC :

- nomme M^{me} Émy Lapointe au poste de coordonnatrice à la gestion des milieux hydriques (poste syndiqué), et ce, à compter du 14 avril 2025;
- félicite M^{me} Lapointe pour sa nomination à ce nouveau poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2025-04-129

NOMINATION DE LA COORDONNATRICE AUX COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT la démission de M^{me} Amy Denoncourt au poste de coordonnatrice aux communications;

CONSIDÉRANT l'embauche, en mai 2024, de M^{me} Krysta Leduc pour occuper le poste de coordonnatrice aux communications durant le congé de maternité de M^{me} Denoncourt;

CONSIDÉRANT que le contrat de travail de M^{me} Leduc prendra fin le 2 mai 2025;

CONSIDÉRANT que M^{me} Leduc a accepté de continuer à occuper ce poste;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier
Appuyé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas

Que le Conseil de la MRC :

- nomme M^{me} Krysta Leduc au poste de coordonnatrice aux communications;
- félicite M^{me} Leduc pour cette continuité;
- souhaite le meilleur des succès à M^{me} Amy Denoncourt qui a pris la décision de se lancer dans l'entrepreneuriat, notamment pour sa compagnie de communications et pour l'ouverture prochaine de sa boutique équestre dans la région.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2025-04-130 **ADOPTION D'UN ORGANIGRAMME RÉVISÉ**

CONSIDÉRANT la résolution 2025-03-99 adoptant le nouvel organigramme de la MRC;

CONSIDÉRANT les modifications à cet organigramme présentées aux membres du Conseil par la Direction générale à la réunion du comité général de travail du 26 mars 2025;

CONSIDÉRANT que lesdites modifications touchent particulièrement le service de l'environnement et du développement durable;

CONSIDÉRANT que l'organigramme révisé a fait l'objet d'un consensus lors de la réunion du comité général de travail du 26 mars 2025;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Marie Léveillée
Appuyée par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier

Que le Conseil de la MRC adopte l'organigramme révisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2025-04-131 **AUTORISATION D'EMBAUCHE AU POSTE DE TECHNICIEN ADMINISTRATIF OU TECHNICIENNE ADMINISTRATIVE**

CONSIDÉRANT la résolution 2025-03-100 autorisant l'enclenchement de la procédure d'embauche pour pourvoir le poste de technicienne administrative - technicien administratif;

CONSIDÉRANT que ce poste a été affiché à l'interne et à l'externe;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la publication de l'offre d'emploi, la MRC a reçu plusieurs candidatures;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de pourvoir ce poste dès que possible pour le bon fonctionnement de la MRC;

CONSIDÉRANT la pertinence de donner le pouvoir à la Direction générale, suivant la recommandation du comité de sélection, de confirmer l'embauche de la personne retenue, afin de lui permettre de donner un préavis à son employeur, s'il y a lieu, et de favoriser son entrée en fonction le plus rapidement possible;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas
Appuyé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt

Que le Conseil autorise la Direction générale à procéder à l'embauche de la personne recommandée par le comité de sélection au terme de la procédure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2025-04-132 **DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À LA VILLE DE SOREL-TRACY EN
MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT les nombreuses discussions tenues par les membres du conseil concernant la coordination en sécurité incendie au cours des derniers mois;

CONSIDÉRANT l'offre de service soumise par la Ville de Sorel-Tracy à la MRC pour la gestion, la supervision et l'évaluation du dossier régional de la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que cette offre de service a été présentée aux membres du conseil à la réunion du comité général de travail (CGT) du 26 février 2025;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis par la direction générale de la MRC, à la réunion du CGT du 26 mars 2025, concernant la répartition des coûts liée à cette offre de services;

CONSIDÉRANT le consensus dégagé par les membres du conseil à la réunion du CGT du 26 mars 2025 pour que la MRC signifie son intérêt afin de déléguer à la Ville de Sorel-Tracy les services liés à la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC;

CONSIDÉRANT que cette délégation de service doit faire l'objet de l'approbation des instances gouvernementales concernées;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoît

Que le Conseil de la MRC signifie son intérêt à déléguer à la Ville de Sorel-Tracy, et plus particulièrement à son Service de protection et d'intervention d'urgence (SPIU), la gestion, la supervision et l'évaluation pour la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC, le tout sous réserve de l'approbation des autorités gouvernementales concernées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2025-04-133 **RATIFICATION DES DERNIÈRES AVANCES DE FONDS À LA SOCIÉTÉ DE
TRANSPORT COLLECTIF PIERRE-DE SAUREL (STC)**

CONSIDÉRANT les résolutions 2025-01-31 et 2025-03-101 dans lesquelles la MRC ratifie les avances de fonds effectuées à la Société de transport collectif Pierre-De Saurel (STC) depuis décembre 2024;

CONSIDÉRANT que le versement des subventions du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) tarde toujours:

CONSIDÉRANT que les membres du conseil, à leur réunion du comité général de travail du 26 mars 2025, ont accepté d'avancer des fonds à la STC pour pallier le manque de liquidité de l'organisme:

CONSIDÉRANT que deux avances de fonds de 250 000 \$ chacune ont été effectuées depuis cette réunion (27 mars et 7 avril);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de ratifier ces avances de fonds:

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine
Appuyé par : M. le Conseiller régional Richard Potvin

Que le Conseil de la MRC ratifie les avances de fonds effectuées les 27 mars et 7 avril 2025 à la STC Pierre-De Saurel (500 000 \$ au total).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

Les membres font l'examen de la correspondance.

EXAMEN DES INVITATIONS

Les membres prennent connaissance de la liste des invitations reçues depuis la dernière séance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le Préfet Vincent Deguise ouvre la période de questions et répond aux questions qui sont adressées aux membres du conseil.

2025-04-134 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Patrick Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier

Que la séance soit levée à 20 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).

Vincent Deguise
Préfet

François Chalifour,
Directeur général et greffier-trésorier